



Cession de droits d'auteur sur internet et remuneration !!!

Par **BOBOTOX**, le **31/08/2010** à **15:03**

Bonjour,

Membre depuis quelques années d'un célèbre site Internet spécialisé dans "la publication de documents sur Internet" (Mémoire, rapport de stage, Etude de cas) j'ai publié un document en échange d'une rémunération (10 €) relative aux droits de cession.

Je pensais à l'époque c'est à dire en 2007 que ce document n'aurait pas trop de succès et qu'il ne générerait par pour le site un véritable profit.

Hors il y a quelques jours en visitant de nouveau ce site j'ai remarqué que celui ci s'était très bien vendu ou plutôt qu'il avait été consulté plusieurs centaines de fois moyennant 10 € chacune, soit une bénéfice de près de 1500 euros pour ce fameux site.

Selon vous est ce une pratique légale de générer tant de marge avec un document sachant que l'auteur de celui ci n'a perçu aucune rémunération depuis la cession (chèque de 10 euros).

Je suis scandalisé par ce site et ce procédé, je pense ne pas être le seul dans cette situation, il doit y avoir des précédents.

Pensez vous qu'il y ai un recours possible sachant que j'ai signé avec cette société un contrat de cession de 15 ans !!!!

Si je me désengage en cloturant mon compte, ce dit document sera t'il supprimé ou sera t'il exploitable par ce tiers!!!

En tout cas une chose est sûre à l'avenir , je méfierais de ce genre et je vous invite à bien lire les contrats de cession on est toujours trop pressé de gagner de l'argent mais parfois ça nous éviterais de belles bêtises.

J'avais pour projet de contacter cette entreprise mais je préfère d'abord connaître vos recommandations.

PS: J'ai un exemplaire de contrat de cession de disponible si ça peut vous être utile.

Merci

Par **LeKingDu51**, le **31/08/2010 à 21:56**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez cédé l'ensemble des droits relatifs à votre document, vous ne pouvez plus faire machine arrière. La marge dégagée par la société importe peu. Vous n'êtes pas le premier et vous ne serez sans doute pas le dernier.

Cordialement